

L'industrie pharmaceutique dénonce toute nouvelle baisse de prix des médicaments

Compte Test - 2013-05-08 16:55:00 - Vu sur pharmacie.ma

Dans une réunion tenue le jeudi 25 avril, les trois associations professionnelles de l'industrie pharmaceutique (l'Association marocaine de l'industrie pharmaceutique, l'Association marocaine des médicaments génériques et Maroc innovation santé) ont dénoncé la décision du ministère de la santé de procéder à une troisième baisse des prix des médicaments sans concertation avec les opérateurs et contrairement à l'accord signé en juillet 2012 avec la profession.

Les sociétés pharmaceutiques estiment que cette troisième baisse annoncée verbalement par le ministère de la santé, lors d'une réunion avec son secrétaire général, «est une mauvaise surprise pour la profession qui a déjà fait un effort et ne peut se permettre une nouvelle concession qui ne profitera même pas aux consommateurs mais servira plutôt, et c'est ce qu'elles dénoncent, à compenser la baisse du chiffre d'affaires enregistrée par les pharmaciens». Explication : le ministère de la santé prévoit la réduction du prix de tous les médicaments coûtant moins de 300 DH. Parallèlement à cela, il augmentera la marge des pharmaciens qui passera de 30 à 34%. Cette mesure, si elle est appliquée, se traduirait par une perte de 500 MDH de chiffre d'affaires pour les industriels qui ont déjà supporté un recul de 700 millions suite à la première baisse des prix des 320 produits à usage hospitalier.

Au-delà de la perte du chiffre d'affaires, cette nouvelle baisse des prix des médicaments obligerait les laboratoires pharmaceutiques à freiner leurs programmes de développement, notamment leurs investissements qui totalisent annuellement 300 MDH pour la mise à niveau ou l'extension des unités.

Le gel des investissements tout comme la réduction des effectifs va à l'encontre des objectifs du contrat programme signé en 2012 avec le gouvernement.

«Nous nous considérons comme trahis par le ministère de la santé qui prend une décision totalement opposée et au contrat programme et à l'accord du 12 juillet 2012 !», dénoncent les associations professionnelles. Et d'ajouter : «Nous interpellons les ministères de l'industrie, de l'emploi et des finances qui sont aussi signataires du contrat programme afin de reconsidérer la décision prise par le ministère de la santé qui compromet sérieusement la réalisation des objectifs du contrat programme».